

Axe thématique :

< Régulation des activités maritimes et gestion des espaces internationaux >

Coordonnatrice : Annie Cudennec, MCF, UBO

1. Questions scientifiques et actions de recherche

Cet axe thématique est porté par les juristes participant au projet d'UMR. Trois questions y sont principalement étudiées :

1. l'évolution des sources du droit applicable aux activités maritimes et aux espaces internationaux ;
2. les nouvelles formes de régulation de la navigation maritime et des activités qui y sont liées ;
3. la gestion et la protection du vivant.

1) L'évolution des sources du droit applicable aux activités maritimes et aux espaces internationaux

Appliqué au droit, le terme « source » désigne moins les origines de celui-ci que la norme créatrice du droit elle-même. Au sein de la future UMR, la recherche sur le thème de l'évolution des sources du droit concernera le droit maritime, le droit des espaces internationaux et le droit communautaire.

a) L'évolution du droit maritime

L'évolution du droit maritime est le thème d'un projet de recherche centré sur l'originalité de ce droit (C. de Cet-Bertin, A. Montas). Il est débattu, en effet, du point de savoir si le droit maritime est une branche autonome du droit, par rapport notamment au droit privé "terrestre", ou si, au contraire, il doit être considéré comme une branche de droit simplement particulière, qui dépendrait pour l'essentiel d'un droit commun supérieur, auquel il serait purement et simplement subordonné. La problématique peut être résumée en ces termes : soit le droit maritime est autonome, et la matière a un but juridique réel, du droit maritime vers le droit commun ; soit il est simplement particulier, et la matière doit se satisfaire de transposer en mer les solutions consacrées sur terre, du droit commun vers le droit maritime.

b) L'évolution du droit des espaces internationaux

Plus de 25 ans après la signature de la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer, on doit s'interroger sur la pertinence du droit qui en est issu. Cette convention a souvent servi de modèle pour gérer les relations interétatiques en mer (en matière de pêche, de protection de l'environnement, de recherche...). Mais aujourd'hui ce texte présente des lacunes, n'ayant pu ou su prévoir les défis auxquels se trouvent confrontée la gestion de l'espace marin et de ses activités (exploitation des fonds marins dans des zones de plus en plus profondes, développement des pavillons de complaisance, terrorisme, transport de passagers clandestins...). C'est pourquoi le droit de la mer puise de plus en plus ses sources en dehors des conventions internationales. Les juristes participant au projet d'UMR se proposent donc de développer une réflexion sur l'évolution des sources du droit de la mer et, notamment, sur le rôle joué par les acteurs non étatiques dans l'élaboration de la règle de droit. Ils se proposent aussi de développer des études comparées sur les différentes lois nationales concernant l'action de l'Etat en mer (A. Cudennec, V. Labrot).

Malgré leur diversité, les différents espaces internationaux posent des questions juridiques parfois très proches. Cette proximité justifie la présence, au sein du CEDEM et de la future UMR, de recherches portant non seulement sur l'évolution du droit de la mer, mais aussi sur l'évolution du droit de l'espace extra-atmosphérique. En ce domaine, les questions posées par la responsabilité du fait des activités spatiales, par l'appropriation et l'exploitation des richesses des corps célestes, ou encore « l'arsenalisation » (*weaponisation*) de l'espace extra-atmosphérique peuvent faire l'objet de comparaisons fructueuses pour les deux domaines (A. Kerrest).

c) L'évolution du droit communautaire

L'Union européenne réfléchit actuellement à la mise en place d'une politique maritime européenne qui transcende l'approche sectorielle jusqu'ici privilégiée en matière maritime. La Commission a publié le 7 juin 2006 un livre vert sur ce sujet. La réflexion menée par l'Union européenne en matière maritime est un thème de recherche important pour les juristes participant au projet d'UMR (C. de Cet-Bertin, A. Cudennec, O. Curtil, G. Guéguen, T. Sellin), dont témoignent les communications qu'ils présentent au colloque international organisé par le CEDEM les 18 et 19 octobre 2006 sur le thème « l'Union européenne et la mer : vers une politique maritime de l'UE » (responsable : A. Cudennec). Ce colloque, auquel participent également des économistes engagés dans le projet d'UMR (D. Bailly, J. Boncoeur), constitue une des consultations officielles demandées par l'Union européenne en vue de la préparation d'un plan d'action vers une politique maritime européenne.

2) Les nouvelles formes de la régulation de la navigation maritime et des activités liées

a) Le transport maritime

Les relations commerciales internationales sont source de conflits entre droits nationaux. La coexistence de plusieurs règles applicables à un même litige et, préalablement, à une même relation contractuelle oblige à faire le choix de l'une d'entre elles. Il en est ainsi dans le transport maritime international. Concernant cette activité, les recherches menées par les juristes engagés dans le cadre du projet d'UMR portent sur les deux questions suivantes : 1) Quelles sont ces différentes règles et comment fait-on le choix de l'une d'elles ? 2) Quelles sont les méthodes mises en oeuvre pour résoudre les conflits entre droits nationaux, et quelles difficultés soulèvent-elles ? (C. de Cet-Bertin).

b) Le droit portuaire

A partir des années 90, le paradigme des relations entre l'Etat et le marché, entre la sphère de l'intervention publique et celle de l'initiative privée est remis en cause dans les Etats européens. Du fait de la forte tradition d'intervention publique et de l'omnipotence des monopoles et bénéficiaires de droits exclusifs qui le caractérisent, le secteur maritimo-portuaire est particulièrement symptomatique d'une évolution qui, le plus souvent à l'initiative de la Commission européenne, prend la forme d'une démarche active de libéralisation. Redynamisation du contrat et du marché, autorégulation et « chartisation » de corporations professionnelles, normalisations de standards issus de compétitions industrielles privées, régression de la justice judiciaire au profit de modes alternatifs de règlement des litiges et délégation à des autorités indépendantes de pouvoirs régulateurs majeurs dessinent un paysage juridico-institutionnel profondément transformé. La recherche en droit portuaire au sein de la future UMR s'attachera à apprécier et interpréter ces transformations et à cerner les logiques qui les animent, ainsi que les figures juridiques le plus souvent hybrides auxquelles elles donnent naissance (G. Guéguen).

c) Les activités de défense

Les nouveaux défis auxquels se trouve confrontée la communauté internationale impliquent une vision renouvelée des activités de défense au plan international comme au plan européen. Ainsi, face à l'accroissement des activités criminelles en mer, le concept de sauvegarde maritime a permis de développer de nouvelles actions de l'Etat en mer et de renforcer la coopération interétatique nécessaire à la sécurité des mers. En matière d'activités de défense, les juristes participant au projet d'UMR travaillent sur des questions englobantes comme les aspects navals de l'Europe de la défense (T. Sellin), mais aussi sur des questions beaucoup plus spécifiques comme le statut des robots utilisés en mer (C. De Cet-Bertin, B. Bernard).

3) La gestion et la protection du vivant

Les enjeux du développement durable suscitent un accroissement des recherches juridiques sur le vivant. En ce qui concerne le milieu marin, les recherches sur ce thème concernent au premier chef la

gestion des ressources exploitées par la pêche et l'aquaculture. Les juristes du CEDEM ont accumulé une importante expérience dans le domaine de la gestion des ressources biologiques marines, dont l'étude juridique présente une interaction forte avec les autres axes de recherche de l'UMR, en particulier l'axe « gestion des ressources marines vivantes » (voir supra) auquel contribuent plusieurs d'entre eux (A. Cudennec, O. Curtil). Leur apport concerne notamment les tentatives visant à concilier politiques publiques et action du marché. On peut citer le rôle accordé par la politique commune de la pêche aux organisations de producteurs dans la gestion des quotas de pêche, la définition d'instruments permettant de concilier droits de propriété intellectuelle et protection des savoirs-faire traditionnels, ou encore la définition de règles relatives à l'utilisation, à la divulgation et à la protection des données individuelles de pêche. Un thème moins classique est celui de la protection du vivant dans le milieu marin, sur lequel une action de recherche est prévue dans le cadre de la future UMR (A. Montas).

4. Compétences

Outre les publications dont ils sont les auteurs, les juristes du CEDEM ont organisé, dans la période 2002-2006, quatre colloques, dont deux internationaux, sur les thèmes suivants : « le juge communautaire et la mer » (2002), « le droit pénal et la mer » (2004), « le droit social et la mer » (2006), « l'Union européenne et la mer » (2006). Trois de ces colloques ont donné, ou vont donner lieu à édition d'actes soumis à comités de lecture (voir supra). Sur le plan international, ils ont développé une coopération avec l'Instituto Universitario de Estudios Maritimos de l'Université de La Corogne, consacrée en 2005 par la signature d'une convention de coopération entre les deux universités.